



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE POUR SA PARTICIPATION AUX DISPOSITIFS PREVISIONNELS DE SECOURS LE 21 JUIN 2023**

**DÉCISION N° DM-23-310  
EN DATE DU 03 AOUT 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la Croix-Rouge française, représentée par Monsieur Philippe Da Costa dont le siège social est situé 98, rue Didot – 75 694 Paris cedex 14 – et de l'Unité Locale Vincennes – Saint-Mandé – domiciliée 14, avenue Georges Clémenceau – 94 300 Vincennes – représentée par Monsieur Michel Moraine et par Madame Marie-Odile Policard pour leur participation aux dispositifs prévisionnels de secours, le 21 juin 2023 ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2022-2023.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la Croix-Rouge française, représentée par Monsieur Philippe Da Costa dont le siège social est situé 98, rue Didot – 75 694 Paris cedex 14 – et l'Unité Locale Vincennes – Saint-Mandé – domiciliée 14, avenue Georges Clémenceau – 94 300 Vincennes – une convention pour leur participation aux dispositifs prévisionnels de secours, le 21 juin 2023, dont le prix de vacation est fixé à 400 € (quatre cents euros) Net ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230803-lmc1H10995H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 03/08/2023  
Date de Publication : 03/08/2023

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230803-Imc1H10995H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 03/08/2023  
Date de Publication : 03/08/2023